AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2586
FR0000039240-FS1077

7 novembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TOUPARGEL GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 novembre 2017, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 novembre 2017, le seuil de 5% du capital de la société TOUPARGEL GROUPE et détenir, pour le compte desdits fonds, 595 732 actions TOUPARGEL GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 5,85% du capital et 3,60% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions TOUPARGEL GROUPE sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 10 183 307 actions représentant 16 543 326 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.